



# DOSSIER DE PRESSE

13.09.2022



SNEP FSU  
76 rue des Rondeaux, Paris 20  
01.44.62.82.23 - [presse@snepfsu.net](mailto:presse@snepfsu.net)

# Sommaire

## Introduction

L'EPS, une discipline au cœur des enjeux ! P. 4

## Des leviers à mobiliser

Revalorisation : halte au mépris ! P. 7

Une profession maltraitée P. 8

EPS non assurée : une volonté inadmissible de ne pas recruter à hauteur des besoins ! P. 9

Formation des enseignant·es : une vision comptable P. 10

Dispositif EPS – Un affichage P. 11

Savoir Nager enjeu de santé et sécurité publique P. 12

L'héritage des JOP 2024... P. 13

STAPS P. 14

SUAPS P. 15

# Introduction

## **L'EPS, une discipline au cœur des enjeux !**

À deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le SNEP-FSU fait le constat d'un manque de politique sérieuse et ambitieuse sur le plan éducatif pour faire en sorte que l'héritage immatériel puisse être pérenne et engager toute la jeunesse vers la pratique physique sportive et artistique.

### **Un constat partagé**

La pandémie de COVID 19 aura eu un effet loupe sur ce que le SNEP-FSU dénonce de longue date, l'augmentation de l'obésité, des élèves en surpoids, une sédentarité accrue, des baisses de capacités cardio vasculaire... Ces constats sont maintenant connus de tou-tes et la nécessité d'agir semble partagé à tous les niveaux si l'on en juge par les déclarations, les annonces, les différentes alertes et rapports.

### **Des réponses inadaptées**

Après les trente minutes d'activité quotidienne dans le premier degré qui, voulant prendre en compte la nécessité de « bouger », confond le temps scolaire, celui des apprentissages avec le simple « gigotage » sans contenu éducatif ni programmation avec des intervenant-es divers-es et varié-es, le ministère de l'Éducation nationale face à une injonction tombant brutalement de la part du président de la République construit une expérimentation pour instaurer deux heures supplémentaires de sport en collège. L'objectif, proposer plus de sport à des élèves éloigné-es du sport et ayant peu d'appétences pour les pratiques physiques, serait louable s'il n'était, en l'état, irréalisable.

### **Pourquoi les deux heures de sport en collège sont une « fausse-bonne » solution ?**

- Un dispositif basé sur le volontariat n'engagera pas les élèves qui en auraient le plus besoin à rejoindre l'initiative.
- Renvoyé à des intervenant-es extérieur-es de club, l'expérimentation générera de fait des inégalités territoriales fortes compte tenu du maillage des associations et clubs.
- Une pression supplémentaire sur les équipements déjà fortement en tension entre l'EPS des écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, le sport scolaire, les clubs, les associations.
- Des intervenant-es extérieur-es dont il faudra faire la vérification de l'honorabilité et des compétences.
- Une problématique assurancielle. Les élèves volontaires seront-ils dans l'obligation de souscrire une licence auprès du club pour être assuré-es ? Ou le positionnement en périscolaire permettra-t-il de couvrir les élèves avec l'assurance établissement ?
- Une mise en concurrence directe avec l'Éducation physique et sportive mais aussi et surtout avec le sport scolaire qui assure un créneau similaire de pratiques volontaires au sein des établissements.

Pour le SNEP-FSU, toucher l'ensemble de la jeunesse sur tout le territoire ne peut passer que par l'Éducation Physique et sportive et l'ensemble des dispositifs existants. À cet égard, des propositions alternatives existent. Elles nécessitent un investissement fort de l'État corolaire d'une politique volontariste pour le développement des activités physiques sportives et artistiques. À cet investissement ne peut être opposé, comme c'est le cas actuellement, le coût de ces opérations.

.../...

Serait-il immensément plus élevé que celui cumulé des différentes opérations menées ? Au lieu de s'arc-bouter sur des dispositifs faisant entrer d'autres acteurs au cœur de l'École, dispositifs dont la liste est longue depuis les années 70 et qui montrent bien que cela ne fonctionne pas et n'est pas pérenne, le ministère aurait tout intérêt de s'appuyer sur ce qui existe, fonctionne et mériterait d'être développé avec les plus de 35 000 enseignant-es d'EPS.

#### **4 heures d'EPS pour toutes et tous**

Pour répondre aux enjeux de démocratisation des APSA, développer le goût de l'effort, le goût de la pratique mais aussi saisir les enjeux culturels autour des sports et des arts, l'EPS obligatoire qui s'adresse à l'ensemble de la population scolaire est le moyen le plus sûr, le plus cohérent pour y parvenir. Sans négliger, bien entendu, les problématiques de santé. Les horaires tels qu'ils sont ne permettent pas de remplir complètement ces objectifs et il est nécessaire, pour une formation complète et équilibrée, de les renforcer. C'est la raison pour laquelle le SNEP-FSU développe des campagnes pour 4 heures d'EPS à tous les niveaux de scolarité.

#### **Le sport scolaire comme accomplissement de soi et perfectionnement**

Développer un dispositif pour la pratique volontaire d'élèves n'a que peu de sens au regard de l'existant. En effet, dans chaque établissement scolaire existe une association sportive gérée par des enseignant-es d'EPS dont c'est une des missions. L'Union Nationale du Sport Scolaire sous la présidence du ministre de l'Éducation nationale fédère ces associations et est en lien étroit avec le monde fédéral. Dire que l'on souhaite développer les relations entre le monde scolaire et le monde du sport est de ce point de vue montrer une méconnaissance totale de ce qui se fait.

Développer encore le sport scolaire nécessite de dégager les créneaux nécessaires à sa mise en œuvre notamment dans les lycées où les mercredis normalement dédiés aux activités sportives sont de plus en plus préemptés pour les cours.

#### **Les sections sportives scolaires**

Un lien fort existe entre les clubs, les fédérations et les sections sportives scolaires. Ces dernières permettent, avec des aménagements, aux jeunes de s'exprimer au plus haut niveau dans le sport de leur choix. L'objectif à terme pour le SNEP-FSU serait que chaque établissement scolaire dispose d'une section sportive avec les moyens afférents tant humains que matériels.

Il existe donc de nombreuses possibilités pour développer la pratique de toutes les jeunes sans qu'on ait besoin de réinventer quelque chose dont on connaît par avance les difficultés et le manque de durabilité. Travailler à l'héritage des JOP de Paris, au-delà des aspects nécessaires comme le développement massif des infrastructures, oblige à penser une politique publique ambitieuse qui existera au-delà des JOP de Paris. C'est l'ambition que nous portons et notre souhait est que le gouvernement s'engage sur cette voie bien plus prometteuse.

# **Des leviers à mobiliser**

## Revalorisation : halte au mépris !

La question salariale est plus que jamais au premier rang des préoccupations des français-es. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte de forte inflation que nous subissons actuellement et qui pourrait atteindre 7 à 8 % cette année. Le gouvernement a été obligé de consentir au dégel de la valeur du point d'indice en le revalorisant de 3,5 %. Ainsi cette année ce sera a minima un nouveau recul d'au moins 3 %, entraînant la Fonction publique dans un inexorable déclin salarial. Avec près de 20 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2010 pour les fonctionnaires.

Au-delà de la question de la valeur du point d'indice, centrale car concernant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique, c'est la question des carrières qu'il faut revoir en abondant les grilles indiciaires et en mettant un terme à tous les éléments qui installent une différenciation entre les agent-es.

Une des explications à la crise du recrutement qui s'installe durablement chez les enseignant-es se trouve dans le déclin salarial. En effet, en 1983, alors que la valeur du point d'indice était indexée sur l'évolution des prix, un-e enseignant-e entrant dans le métier gagnait l'équivalent de 2,2 SMIC, actuellement ce rapport est de 1,14 SMIC. Ceci alors que le niveau de recrutement est passé au niveau Master.

Cumulée à une dégradation des conditions d'exercice, le métier séduit de moins en moins.

Un nouveau rapport de l'OCDE indique que les enseignant-es français se retrouvent loin des premier-ères de la classe pour une quantité de travail supérieure et nous sommes toujours en deçà de la moyenne.

Ce ne sont pas les nouvelles perspectives dressées dans le cadre des futures discussions du « pacte enseignant-e » qui permettront de remédier au problème. Ce qui est à nouveau avancé c'est une revalorisation pour celles et ceux qui accepteraient de nouvelles missions, on en revient aux années Sarkozy du « travailler plus pour gagner plus ». L'annonce du nouveau ministre de l'Éducation nationale de rémunérer les entrant-es dans le métier à 2 000 € dès 2023 pour faire face au problème d'attractivité, est une juste décision mais qui doit absolument trouver des prolongements pour l'ensemble de la carrière au risque, sinon, d'écraser complètement la grille.

Il est urgent que le gouvernement réponde à nos revendications salariales :

- Revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice.
- Plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010 (20 %).
- Déroulement complet de la carrière jusqu'à l'échelon terminal sans obstacle de grade pour toutes et tous.
- Abondement de 70 pts d'indice sur l'ensemble des échelons.
- Mettre un terme au développement de l'indemnitaire pour garantir l'égalité professionnelle.

Pour toutes ces raisons le SNEP avec la FSU appelle l'ensemble des personnels, au côté des salariés du privé, à une journée d'action de grève interprofessionnelle le 29 septembre.

## Une profession maltraitée

Le nombre de congés pour maladie professionnelles ou accidents de travail est trois fois plus nombreux chez les professeur-es d'EPS que pour les autres corps des personnels enseignants de l'éducation nationale. Et la durée des congés y est 4 fois plus longue (bilan social ministériel 2020-2021).

L'usure du corps est une réalité pour les professeur-es d'EPS.

Les chiffres de la nouvelle enquête du SNEP-FSU (octobre 2021 plus de 3 000 réponses) sont implacables, 83 % des enseignant-es d'EPS déclarent être inquiet-es pour leur fin de carrière.

La répartition des réponses à l'enquête en tranches d'âges est à la fois significative d'une préoccupation « naturelle » des enseignant.es approchant de leur fin de carrière mais aussi de celles et ceux qui ne sont encore qu'en milieu de carrière. Ainsi si 37,2 % des participant-es à l'enquête appartiennent à la tranche d'âge 50-60 ans, 30,6 % d'entre elles-eux ont entre 40 et 49 ans.

Tous âges confondus, 81,8 % des collègues estiment que les conditions d'exercice actuelles de leur métier peuvent nuire à leur santé.

Sans surprise les troubles musculo-squelettiques apparaissent en premier dans les réponses relatives à la nature de problème de santé (68 %), ils sont suivis de près par les problèmes auditifs (54,5 %), de voix (18,1 %) et cardiovasculaires (9,1 %).

Pour 81,2 % des participant-es à l'enquête, il-elles sont en lien avec l'exercice de leur métier et ont un impact sur l'exercice même de leur activité professionnelle. Les causes identifiées sont majoritairement liées à la nature des installations sportives, des équipements, aux effectifs classes mais aussi aux déplacements.

Mais cette enquête met aussi significativement en évidence des troubles liés à l'expositions à des risques psycho-sociaux. Ainsi pour 78 % des professeur-es, la responsabilité liées aux missions d'enseignant-es d'EPS participe de l'usure professionnelle ainsi que le rapport aux hiérarchies pour plus d'un personnel sur deux. Et 75,9 % d'entre elles-eux affirment ressentir du stress dans leur vie professionnelle. Ce stress ayant pour 56,7 % des répondant-es une incidence dans leur vie privée.

Au regard de la prise de conscience sur la nécessité de la pratique physique et de l'attachement des professeur-es d'EPS à leur discipline et à leur métier qu'ils souhaitent exercer jusqu'à l'âge de la retraite dans les meilleures conditions pour assurer leurs missions, le SNEP-FSU demande à ce que s'ouvre un véritable dialogue avec les Ministères de l'EN et de la FP pour adopter des mesures spécifiques en directions des enseignant-es d'EPS, que ce soit dans la prise en compte des fins de carrières mais aussi dans une logique de prévention primaire des risques, et ce, dès la formation initiale sans omettre la formation continue.

Le SNEP-FSU revendique :

- Un plan de développement et de construction d'installations sportives intra-muros.
- La reconnaissance du métier d'enseignant-e d'EPS comme profession à risque et la réouverture d'une CPA.
- L'allongement du congé de maternité notamment pour le congé prénatal avec possibilité d'aménagement ou d'allégement d'horaires.



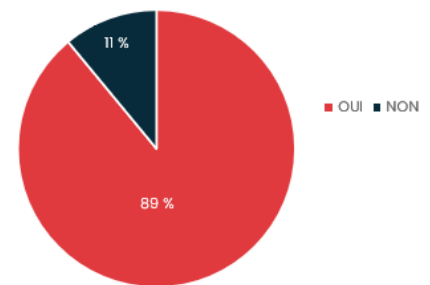
## EPS non assurée : une volonté inadmissible de ne pas recruter à hauteur des besoins !

Le sous-recrutement chronique en EPS est avéré. En effet, depuis 3 ans nous répertorions des horaires non assurés dès la rentrée scolaire.

Déjà 1 458 **heures non assurées** par semaine répertoriées sur 1 176 établissements. La France compte 7 712 établissements publics du 2<sup>nd</sup> degré (collèges, lycées, lycées professionnels), ce sont sans doute bien plus d'heures perdues sur tout le territoire (9 560 si la proportion d'heures non assurées est identique).

Dans 11 % des établissements, le service public n'est pas assuré dès la rentrée scolaire !

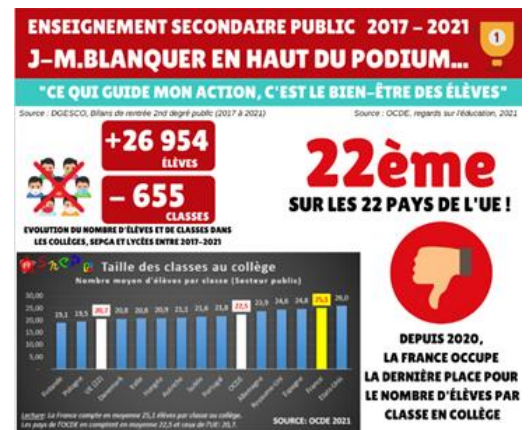
Y-a-t-il des heures EPS non assurées dans ton établissement à la rentrée scolaire ? (1 176 réponses)



### Moins d'enseignant-es et plus d'élèves : le bilan d'une politique de « moins d'EPS et moins d'École ».

Faute de personnels titulaires remplaçants, des centaines d'heures seront perdues durant l'année scolaire. Le bilan des « années Blanquer » pour l'EPS, alors qu'il y a eu 26 000 élèves de plus dans le second degré, s'élève à 967 suppressions de postes de titulaires en EPS (374 en établissements, 593 en zone de remplacement).

Faute de recrutements en nombre suffisant, le nombre de classe a été réduit et les effectifs par classe ont augmenté. Depuis 2021, la France est devenue championne de l'Union Européenne du nombre d'élèves par classe en collège. Depuis des années, les collègues nous alertent sur les dégradations consécutives aux effectifs par classe, ce qui nuit à l'apprentissage, à la sécurité des élèves en EPS et de travail de la profession. Encore cette année, des classes de collèges à plus de 30 élèves (plus de 25 en REP) et des lycées/ LP à plus de 35 élèves en EPS nous sont signalés.



### Recruter en EPS, c'est possible !

Il y a de nombreux·ses candidat·es au CAPEPS externe et le seuil d'admission permettrait de recruter davantage. Même si nous le demandons depuis des années, les listes complémentaires sont refusées ou insuffisantes (2 l'an passé par exemple !). De nombreux·ses jeunes souhaitent pourtant devenir professeur·e d'EPS. Le ministère refuse et organise la précarisation du métier, et le manque d'EPS sur le territoire : **c'est un gâchis considérable que nous dénonçons tant pour les élèves que pour les étudiant·es STAPS et que pour toute notre profession.**

Le SNEP-FSU demande la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant au moins 5 ans.

## Formation des enseignant·es : une vision comptable

Depuis 2010 et la première réforme de la formation liée à la masterisation, la formation initiale des enseignant·es d'EPS n'a fait que se dégrader. Les réformes successives de la formation se font dans un objectif comptable, celle de 2020 l'illustre le mieux. En effet, l'utilisation des étudiant·es en formation master MEEF sans le concours comme moyens d'enseignement est un nouveau cap franchi.

Alors que la formation en EPS était considérée comme une des plus complète, la baisse importante des horaires imposés par les différents ministères a produit une baisse de qualité : les enseignements en masters dans notre discipline sont passés en 10 ans de 1 200 h à 800 h, soit une perte de 400 heures.

Pour les concours de professeur·es des écoles, les horaires ne cessent également de diminuer. Le ministre a même tenté de supprimer l'EPS au CRPE. Il est revenu sur sa décision, mais les horaires dans les formations au CRPE varient de manière importante d'une académie à l'autre et peut se réduire à seulement 20 heures. Comment former sereinement les futur·es PE dans ces conditions ?

La nouvelle réforme et le nouveau concours dégradent cette formation. La volonté du ministère de mettre les étudiant·es de master en responsabilité pour pallier les besoins, dans les classes alors qu'ils doivent dans le même temps préparer le concours, leurs cours et le master 2 est intenable. L'année 2021/2022 a été une année test, de nombreux·ses étudiant·es en sont revenu·es, et c'est bien la précarité qui les oriente vers ce choix. Le SNEP-FSU demande depuis longtemps que la pleine responsabilité soit reportée à la titularisation, tout en concevant le parcours organisé autour de stages de pratique accompagnée.

En cette rentrée ce sont les fonctionnaires stagiaires qui vont faire les frais d'une mise à temps plein devant les élèves pour la majorité des professeur·es d'EPS. Expérimenté précédemment, les résultats étaient sans appel sur le nombre de stagiaires en grande difficulté faute de temps de réflexion. Les stagiaires ont de plus fait les frais cet été, du manque d'anticipation du ministère et du manque de transparence sur leurs affectations.

Pour le SNEP-FSU, la totalité de la formation des enseignant·es doit être revue, étudiée sur une temporalité plus longue, de façon à pouvoir l'appréhender de façon ambitieuse, à la hauteur des enjeux d'éducation pour un pays moderne et soucieux de l'avenir de la jeunesse.

## Dispositif EPS – Un affichage

Le ministère de l'EN prend deux mesures concernant la pratique physique et sportive en cette rentrée. L'une concerne l'activité physique quotidienne (APQ) dans le premier degré et l'autre, sur injonction présidentielle, les deux heures de sport supplémentaires hebdomadaires en collège.

Ces deux mesures sont des mauvaises solutions à des problèmes pourtant bien réels.

Par ces deux mesures, le ministère donne raison au SNEP-FSU qui, depuis des années, attire l'attention du grand public et des décideurs publics sur la situation sanitaire de la jeunesse : sédentarité grandissante, baisse des capacités physiques, augmentation des élèves en surpoids...

La Fédération française de cardiologie estime la baisse des capacités cardio-pulmonaires des jeunes, depuis 40 ans, à 25 %.

L'étude ESTEBAN, en 2017, montre que 60 % des enfants et adolescent-es sont considéré-es comme sédentaires (en 2015).

La crise sanitaire a eu un effet loupe sur ces situations et a probablement participer à l'aggraver.

Au lieu de se saisir de cette situation maintenant connue de tou-tes et de proposer un certain nombre de mesures à l'échelle nationale pour y remédier, le ministère n'a cessé de minorer l'importance de la discipline scolaire EPS et de la mettre en difficulté. C'est pourtant le seul espace/temps qui concerne l'ensemble des enfants et adolescent-es de notre pays.

Ainsi, la réforme de lycée a impacté directement les associations sportives des établissements, en restreignant la possibilité de fonctionner sur le créneau dédié le mercredi après-midi. De nombreux cours se déroulant maintenant sur cette demi-journée.

Les sections sportives scolaires (SSS) devaient connaître une très forte augmentation (le ministre J.M Blanquer avait promis l'ouverture de 1 000 nouvelles structures), ce qui n'a pas été le cas.

Face aux problèmes majeurs posés à notre société, face aux enjeux de santé publique mais aussi dans le contexte d'organisation des JOP 2024, le MENJ ne peut plus ignorer les propositions que nous portons pour le développement de l'EPS en tant qu'élément incontournable du service public d'éducation.

Les 2 h de sport supplémentaires ne sont qu'un effet d'annonce visant à faire accroire à un fort investissement du système éducatif pour faire de notre jeunesse « une jeunesse plus sportive ». Elles n'ont qu'une réalité fictive, ici une section sportive sera étiquetée « 2 h de sport », là ce seront les heures d'animation de l'AS qui le seront ou encore un club l'anamera en concurrence directe avec les dispositifs existants et sur les installations utilisées jusqu'alors par d'autres établissements...

La seule mesure permettant de redonner un nouvel élan à l'inscription de la jeunesse dans des pratiques physiques durables et régulières est la mise en place immédiate des 4 h d'EPS sur toute la scolarité.

Une jeunesse plus sportive passe par une EPS et un sport scolaire renforcés.

## **Savoir Nager enjeu de santé et sécurité publique**

1 enfant sur 6 ne sait pas nager en arrivant en 6ème et ce chiffre est rapporté à 1 sur 2 lorsque l'on regarde le seul département du 93.

En 2021, 1 480 noyades ont été recensées entre juin et août selon Santé publique France.

Depuis 3 ans, des milliers d'élèves du primaire et du secondaire n'ont pas pu bénéficier d'enseignement de la natation pour apprendre à nager. Les restrictions budgétaires de rentrée ont impliqué dans les établissements scolaires des arbitrages sur les différents projets en cours. Ainsi les moyens abondés pour l'enseignant supplémentaire nécessaire pour assurer la sécurité des élèves ou pour les projets non-nageurs ont été amputés réduisant de fait, l'enseignement de la natation déjà bien maigre.

Alors que le ministère considère le savoir nager comme une priorité nationale, les moyens attribués ne vont pas en ce sens. Certains élèves entrant en 6ème aujourd'hui n'auront jamais pratiqué la natation, des collégien-nes entreront au lycée où l'activité est beaucoup moins proposée en n'ayant pas dépassé le stade de l'aisance aquatique.

Cette question doit être traitée rapidement par un abondement spécifique de moyens fléchés par l'état et par les collectivités territoriales.

Chaque élève doit pouvoir au cours de sa scolarité être détenteur-trice au moins du savoir nager.

La fermeture des piscines gérées par délégation de service public par suite de l'augmentation du coût de l'énergie, est une alerte de plus sur l'impossibilité d'accès aux piscines pour les scolaires. Préserver l'équilibre financier avancé par les sociétés privées qui gèrent certaines piscines, ne doit pas passer avant l'intérêt général. C'est une vision réductrice qui oublie tous les bénéfices éducatifs, de santé, de loisirs et de sécurité.

Le SNEP-FSU demande que l'État et les collectivités mettent en place un « plan massif d'investissement » dans le respect de la transition écologique pour un rattrapage ambitieux afin de permettre à chaque élève d'avoir accès au savoir nager : abondement de moyens, construction de piscines, paiement des entrées et des transports.

Au vu de l'urgence de la crise climatique et de l'énergie, il est essentiel que l'ÉTAT aide financièrement les collectivités pour baisser les consommations énergétiques de leurs piscines. Des travaux de rénovation peuvent être entrepris (l'isolation des façades, toiture et menuiseries permet jusqu'à 50 % d'économie d'énergie). L'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération devient aujourd'hui incontournable.

Maintenir les piscines ouvertes, particulièrement aux scolaires est un enjeu de santé et de sécurité publique.

## L'héritage des JOP 2024 ...

En matière d'héritage, le gouvernement évoque régulièrement les investissements réalisés pour faire de la France une nation sportive, au travers notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement de l'Agence Nationale du Sport, ou encore par la mise en avant de dispositifs censés encourager la pratique sportive des français-es, notamment des plus jeunes, que ce soit via des aides financières à l'inscription en club (Ex. : Pass'Sport) ou par des dispositifs visant à faciliter les passerelles entre l'École et les clubs. Mais il ne s'agit que de communication !

Il en est de même pour les subventions de fonctionnement aux associations sportives (clubs, comités départementaux, comités régionaux, fédérations) : pas d'augmentation significative du soutien des pouvoirs publics mais un conditionnement des aides à l'accueil de publics « éloignés » de la pratique (pour des raisons sociales, culturelles, géographiques, financières, de santé, ...) Mais si l'objectif est louable, il n'est pas normal de demander aux clubs sportifs d'assurer ce rôle alors qu'ils éprouvent souvent des difficultés à accueillir et fidéliser leurs pratiquant-es.

Quant au service public du sport, les gouvernements successifs n'ont fait que le fragiliser ces dernières années ! Le nombre de personnels Jeunesse et Sports a diminué de 45 % en 10 ans <sup>(\*)</sup>, pendant qu'ils étaient placés sous la coupe des ministères sociaux <sup>(\*\*)</sup>. Les professeur-es de sport ont ensuite dû s'adapter à la « nouvelle gouvernance du sport » ce qui se traduit au quotidien, pour beaucoup d'entre elles-eux, par l'injonction de travailler pour le compte de l'Agence Nationale du Sport qui, 3 ans après sa création, n'a pas atteint les objectifs qui lui étaient assignés. Quant au rapprochement avec l'Éducation Nationale en 2021, suivi par la séparation en 2022, ils n'ont fait que compliquer le quotidien des personnels JS qui se retrouvent toujours plus en difficulté pour exercer leurs missions de service public.

Pour le SNEP-FSU, qui est porteur de propositions pour le sport (<https://lesite.snepfsu.fr/les-secteurs/secteur-sports/communications-js/les-productions-du-snep/les-10-propositions-pour-le-sport-du-snep-fsu/>), c'est une tout autre politique qu'il convient de mettre en place.

Il faut renforcer le rôle et les moyens du ministère des sports (crédits et personnels) ; son budget doit être immédiatement doublé (objectif = 1 % du budget de l'État) et la ministre doit retrouver la mainmise sur son budget ainsi que sur ses personnels. Elle doit mener une politique ambitieuse et volontariste qui soit véritablement concertée, à tous les niveaux, en exigeant que chaque acteur-riche (l'État, les Collectivités, le Mouvement Sportif et le monde économique) contribue en mettant de l'argent dans le pot commun...

Simultanément, il faut renforcer l'EPS (seule forme de pratique qui touche tou-ttes les élèves car discipline scolaire obligatoire) ainsi que le sport scolaire, de la maternelle à l'université.

### Telles sont les exigences du SNEP-FSU concernant l'héritage immatériel des jeux.

<sup>(\*)</sup> Lors des élections professionnelles de décembre 2018, le corps électoral (= personnels ayant le droit de voter pour le Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports, c'est à-dire l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques, administratifs et d'inspection/encadrement) s'élevait à 4 453 agents, contre 8 050 en 2007.

<sup>(\*\*)</sup> De 2010 à 2020, le ministère des sports relevait du secrétariat général des ministères sociaux ; ses personnels étaient gérés par la DRH du ministère de la santé et travaillaient dans des services interministériels avec des agentes des affaires sanitaires et sociales, des fraudes, des services vétérinaires, ...

# Pour une véritable formation et recherche de qualité aux métiers du sport pour les étudiants·es

## La filière STAPS : une chance pour l'avenir des métiers du sport et un enjeu pour la société !

La filière STAPS accueille aujourd'hui autour de 62 000 étudiant·es (61 990 – Source Depp R 2021). Autant d'étudiant·es et de personnels qui, en cette rentrée 2022, continuent de tirer la sonnette d'alarme sur les conditions inconcevables dans lesquels ils évoluent. **Le plan annoncé de 5 millions d'Euros pour la rentrée 2022, par suite des luttes de 2021-22 « Urgence en STAPS », est un début à concrétiser mais loin du compte.**

À cause de sous-investissements chroniques des gouvernements dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les STAPS et plus globalement les universités se retrouvent dans des situations inextricables de gestion de la pénurie et de réduction des moyens. L'immense majorité des UFR STAPS explosent aujourd'hui leurs capacités d'accueil pour répondre aux besoins des jeunes. En 10 ans le nombre d'étudiant·es arrivant en L1 a été multiplié par deux (+ 100 %) quand le nombre d'enseignant·es a lui été augmenté de seulement 30 %... Il n'est aujourd'hui plus rare de voir des étudiant·es faire des cours d'APSA dans les couloirs de leurs UFR, ou à l'inverse devoir faire cours assis par terre dans un gymnase.

### Ainsi dans les STAPS, nous dénonçons :

- La dégradation depuis 10 ans du taux d'encadrement.
- Le manque d'installations sportives (IS) et d'offre de pratiques sportives.
- Le manque d'espace pour enseigner et étudier.
- La surcharge de travail dans les fonctions administratives et d'enseignement.
- L'insuffisance de moyens pour la recherche.

**Les formations aux métiers du sport ou des APSA (\*)**, dont l'encadrement et l'enseignement de celles-ci dans le champ universitaire avec sa dimension recherche, doivent être soutenues et valorisées par la politique. En lien avec la problématique de la santé (social, psychique et physique), **la place de ces formations universitaires sont à l'image de la place sociale, culturelle que la société et le politique accordent aux Sports (APSA).**

### Aussi un plan d'urgence STAPS est incontournable dont :

- Un recrutement pluriannuel de titulaires enseignant·es chercheur·ses – enseignant·es et autre personnel d'au moins 1 000 personnes (estimation « *commission ministérielle Terret* » sur STAPS en 2017 – ou enquête de la C3D en 2021).
- Un recrutement massif d'enseignant·es d'EPS via le CAPEPS (1 500 postes) pour l'enseignement en STAPS.
- Un doublement des capacités d'accueil en Master Éducation dans les INSPE et une autre réforme de la FDE.
- Un plan de construction de locaux (salles et amphis).
- Un plan de construction d'installations sportives HQE pour les universités.

(\*) APSA : activité physique sportive et artistique

## SUAPS

### **Pour une formation complète et équilibrée pour les étudiant-es : Plus de Sport <sup>(1)</sup>**

#### **Le sport à l'université... un droit pour tous-tes !**

Aujourd'hui tous les discours et rapports officiels s'accordent sur l'importance de la pratique du sport à l'université. Pourtant faute de moyens, de reconnaissance, seulement 26 % environ des étudiant-es pratiquent du sport à l'université alors que près de 70 % souhaiteraient en faire selon plusieurs enquêtes récurrentes.

**Or les gouvernements successifs n'investissent que très faiblement pour le sport à l'université.** (autour de 1,25 € par étudiant-e). Un comble alors que le pays accueille les JOP en 2024.

- En moyenne, il y a un poste d'enseignant-e d'EPS pour 2 400 étudiant-es,
- Les installations sportives sont insuffisantes ou vétustes,
- « Le sport » est faiblement valorisé dans les études ...

Un impôt a été instauré dernièrement (appelé « CVEC » de 92 €, impôt payé par les étudiant-es) pour relancer cette démocratisation mais celui-ci n'apporte pas d'élan significatif. Surtout cette CVEC **permet d'esquiver politiquement une véritable programmation de financement public des SUAPS <sup>(2)</sup>.**

#### **Des obstacles à lever pour la pratique des APSA <sup>(3)</sup> :**

La non-reconnaissance institutionnelle de la valeur culturelle et universitaire dans les cursus de formation et donc sa non-inscription dans l'emploi du temps. La persistance du dualisme corps-esprit, relègue le sport au rang de « sous-culture », comme un simple divertissement ou objet de consommation pour son entretien personnel.

#### **Deux autres obstacles à lever :**

1. Le manque de temps pour les étudiant-es ainsi qu'une situation sociale qui oblige 50 % d'entre elles-eux à travailler pour financer leurs études.
2. Le manque de moyens (postes, budget, équipements ...)

#### **Une proposition structurelle pour permettre une formation complète et équilibrée :**

**La généralisation d'une inscription obligatoire d'une « Unité d'Enseignement APSA » en Licence, son intégration dans les maquettes de formation, permettrait en partie de régler le manque de temps énoncé régulièrement par les étudiant-es comme obstacle principal à la pratique.** Cette proposition était la première faite par un rapport interministériel en 2008 (Rapport Auneau-Diagana) pour le développement du sport à l'université.

L'université a pour mission de former les futur-es citoyen-nes du pays en leur permettant l'accès à des savoirs, à des compétences, à une culture générale, à une formation à l'analyse critique, à la recherche, de participer à un habitus santé (social, psychique et physique (lutte aussi contre la sédentarité) ...

**Il faut aussi un plan d'investissement massif pour le sport à l'université (SUAPS, STAPS, INSPE/FFSU...).**

<sup>(1)</sup> Le sport : terme générique désignant l'ensemble des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA).

<sup>(2)</sup> SUAPS : service universitaire des APSA – Structure en charge de la démocratisation et enseignement des APSA.

<sup>(3)</sup> APSA : activité physique sportive et artistique.



76 rue des Rondeaux, Paris 20  
01.44.62.82.23 - [presse@snepfsu.net](mailto:presse@snepfsu.net)  
[www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)